



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS :** MIMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BARBERA - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MIMES CAMINADE (Suppléante) - CENDRES (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBERT - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RICARD - THOMAS - VIALA B.

M. Frédéric MOLIERES a donné procuration à Mme Evelyne FADDI  
M. Alain BENAZECH a donné procuration à M. Raymond GARDELLE

**N° 2020/57**

**Objet : Enfance-jeunesse : Approbation de l'avenant 2020 à conclure  
avec l'Association « La Promenade »**

Monsieur le Président rappelle tout le travail accompli par les membres de la Commission « Petite enfance, enfance et jeunesse » avec l'association « La Promenade » gestionnaire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à Lautrec : ceci a permis la rédaction d'une convention de fonctionnement. Cette convention pluriannuelle comprend deux socles, une partie fixe pour trois ans et un avenant qui est discuté annuellement.

Il rappelle que le financement dans le cadre de la partie fixe correspond à 24.000 € par an.

Le projet d'avenant 2020, pour un montant de 3.000 €, est en relation avec le déficit de l'activité et doit permettre l'équilibre du budget.

Le montant des subventions versées pour l'année 2020 à l'association « La Promenade » s'élèverait donc à 27.000 €.

Monsieur le Président rappelle que la CAF du Tarn rembourse une partie de ce financement à hauteur de 55 %, selon le Contrat Enfance-Jeunesse.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver l'avenant 2020 à conclure avec l'Association « La Promenade ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

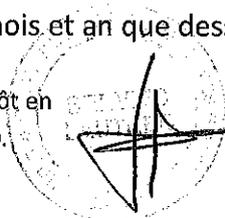
- approuve l'avenant 2020 à conclure avec l'Association « La Promenade », comme détaillé ci-dessus, pour un montant de 3.000 €,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2020,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 24 juillet 2020.



Le Président,  
Thierry BARDOU

